

Politique de participation au Sommet Climat Montréal 2025

La présente Politique de participation au Sommet Climat Montréal 2025 s'adresse à toute personne (**Participant** ou **Vous**) ayant obtenu un billet d'entrée valide pour participer au Sommet Climat Montréal 2025 (**Sommet**) organisé par le Partenariat Climat Montréal (**PCM** ou **nous**) et qui se tiendra le 6 mai 2025 au Grand Quai du Port de Montréal.

1. ACHAT DE BILLET

Pour acheter un billet, rendez-vous sur le site internet (www.sommetclimatmtl.com), où un compte client sera automatiquement créé au moment de votre achat. Le paiement se fait par carte de crédit par le biais de la plateforme Stripe. Votre billet électronique et votre reçu vous seront envoyés par courriel. Veuillez avoir en main votre billet électronique pour accéder au Sommet.

Votre billet est valide uniquement si vous l'avez acheté sur notre site internet ou obtenu gratuitement par le PCM. Tout billet acheté ou obtenu via une autre plateforme d'achat ou par un site de revente non autorisé par le PCM est non valide, non échangeable, non transférable et non remboursable.

2. DROITS D'ENTRÉE

Votre billet vous donne le droit d'assister aux ateliers et aux panels auxquels vous vous êtes inscrit·e·s lorsque vous avez effectué vos choix sur la plateforme Eventmaker, ainsi qu'aux activités offertes gratuitement par le PCM durant le Sommet.

3. TITULAIRE DU BILLET

Le billet sera émis au nom de la personne enregistrée au moment de l'achat. Vous pouvez changer le titulaire du billet pour une autre personne de votre organisation par le biais de votre compte client Eventmaker.

4. INSCRIPTION AUX CONFÉRENCES

Pour vous inscrire aux ateliers et panels, vous devez les sélectionner dans votre compte client Eventmaker au moment de l'achat de votre billet, ou ultérieurement en fonction des places disponibles. Vous pouvez modifier vos choix en fonction des places disponibles, et ce jusqu'au 5 mai 2025 à midi.

5. PRIX D'ENTRÉE

Les prix d'entrée sont en dollars canadiens et se détaillent comme suit :

Lève-tôt (du 14 janvier 2025 au 17 février 2025) :

Tarif	
Lève-tôt - Régulier	390\$ (incluant des frais de 11,61\$)
Lève-tôt OBNL ou très petite entreprise (< 10 employés)	235\$ (incluant des frais de 7,12\$)
Forfait lève-tôt 5 billets régulier	1890\$ (incluant des frais de 55,11\$)
Forfait lève-tôt 5 billets OBNL ou très petite entreprise (< 10 employés)	1130\$ (incluant des frais de 33,07\$)
Forfait lève-tôt 10 billets régulier	3680\$ (incluant des frais de 107,02\$)

Forfait lève-tôt 10 billets OBNL ou très petite entreprise (< 10 employés)	2200\$ (incluant des frais de 64,10\$)
--	--

Prix réguliers (18 février 2025 au 5 mai 2025):

Tarif	
Régulier	460\$ (incluant des frais de 13,64\$)
OBNL ou microentreprise (entre 1 et 4 employés)	275\$ (incluant des frais de 8,28\$)
Très petite entreprise (entre 5 et 10 employés)	300\$ (incluant des frais de 9\$)
Étudiant (sans âge limite, avec preuve)	100\$ (incluant des frais de 3,20\$)
Cocktail réseautage uniquement (sur invitation)	60\$ (incluant des frais de 2,04\$)
Coût modique (sur invitation)	60\$ (incluant des frais de 2,04\$)
Forfait 5 billets réguliers	2070\$ (incluant des frais de 60,33\$)
Forfait 10 billets réguliers	3910\$ (incluant des frais de 113,69\$)
Forfait 5 billets OBNL ou très petite entreprise (< 10 employés)	1250\$ (incluant des frais de 36,55\$)
Forfait 10 billets OBNL ou très petite entreprise (< 10 employés)	2350\$ (incluant des frais de 68,45\$)

6. REMBOURSEMENT

Les billets achetés en prévente ne sont pas remboursables. Vous pouvez néanmoins les transférer à une autre personne au sein de l'organisation pour laquelle vous travaillez, par le biais de votre compte client Eventmaker. Les billets achetés au tarif régulier sont remboursables (ou transférables), à l'exception des frais de transaction, jusqu'au 14 avril 2025 inclusivement. Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit à info@climatmontreal.com.

7. DROIT À L'IMAGE

Vous avez un droit à l'image à partir du moment où vous êtes reconnaissable sur une image, qu'elle soit sur une photographie ou une vidéo. En vous présentant au Sommet, vous autorisez le PCM à prendre des photographies et des vidéos de vous et à les utiliser, notamment, à des fins d'archivage, de diffusion ou de promotion des activités du PCM, et ce, sans recevoir aucune rémunération de notre part et sans que nous ayons besoin d'obtenir votre consentement. Si vous souhaitez que nous retirions votre image de nos publications ou de nos archives, veuillez nous écrire à info@climatmontreal.com.

8. SÉCURITÉ ET BIENSÉANCE

En vous procurant un billet, vous vous engagez à vous conformer à toute autre politique ou consigne, notamment en matière de sécurité et de bienséance sur le site, et à ne pas perturber de quelque manière que ce soit les ateliers et autres activités offertes par le Sommet. En cas de non-respect, nous nous réservons le droit d'exiger de la personne contrevenante de quitter les lieux. Le billet de cette personne ne pourra être échangé ni remboursé, et il n'aura droit à aucune compensation monétaire.

9. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le PCM reconnaît la valeur de ses relations avec vous et s'engage à prendre toutes les mesures appropriées qu'elle peut raisonnablement prendre pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos renseignements personnels. Vous pouvez en tout temps consulter notre [Politique sur la protection des renseignements personnels](#). Veuillez noter que nos fournisseurs hébergent leurs données à l'extérieur du Québec. Pour consulter leur politique de protection des renseignements personnels, veuillez vous rendre sur leurs sites internet ([Eventmaker](#), [Braindate](#) et [Stripe](#)).

10. RÉSEAUTAGE

À l'achat de votre billet, vous aurez la possibilité d'adhérer à la plateforme de réseautage Braindate afin de communiquer avec les autres participants inscrits au Sommet. Veuillez lire attentivement les modalités et les conditions du fournisseur avant de vous inscrire.

À compter du 18 février 2025, vous aurez la possibilité d'utiliser l'application événementielle KeepTrack afin de communiquer avec les exposants du Sommet et permettre à ceux-ci d'entrer en contact avec vous. Veuillez lire attentivement les modalités et les conditions du fournisseur Eventmaker avant de vous inscrire.

11. RECONNAISSANCE FORMATION CONTINUE

Le Sommet pourra remettre, à la personne qui en fait la demande, une attestation de participation à un atelier ou à un panel pour fins de reconnaissance de formation continue par un ordre professionnel. La durée déclarée sera celle de la durée de l'atelier ou du panel. Le Sommet est aucunement responsable de l'acceptabilité de vos heures déclarées par votre ordre. Veuillez consulter et respecter les règles propres à votre ordre. Pour obtenir une attestation de formation continue, veuillez nous transmettre les informations suivantes à info@climatmontreal.com avant le 5 mai 2025 à 12h.

- Nom
- Prénom
- Ordre professionnel
- Numéro de membre
- Activité de formation

Les attestations seront remises au participant.e au kiosque du Partenariat Climat Montréal.

Si vous ne trouvez pas l'information recherchée, veuillez communiquer avec nous :

Partenariat Climat Montréal
a/s : Sommet Climat Montréal 2025
606-1030, rue Cathcart
Montréal (Québec)
H3B 1K9 Canada
info@climatmontreal.com